



CAHIER DES CHARGES

Prestations de services pour l'accompagnement de la réflexion et la définition de la démarche de mutualisation entre les services communaux et intercommunaux.

La Communauté de Communes de la Région de Nozay, souhaite engager une réflexion collective sur la démarche de mutualisation entre ses services et ceux des communes membres.

L'accompagnement doit permettre l'acquisition de connaissances communes et partagées sur la réalité juridique de la mutualisation, lever les freins et permettre une adhésion collective à la démarche, définir le cadrage général et la planification de la démarche.

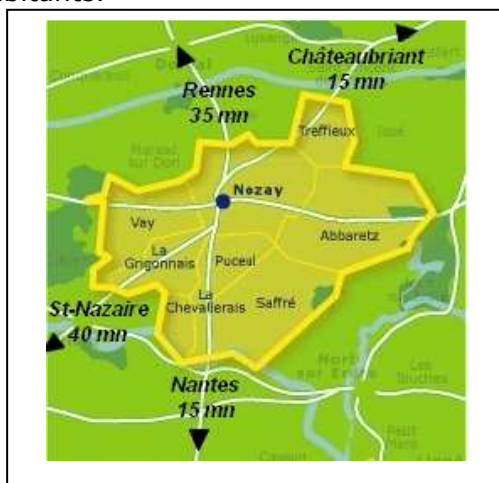
1) IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Situation actuelle et enjeux

A) La Communauté de Communes de la Région de Nozay

La Communauté de Communes de la Région de Nozay, appelée communément CCRN, regroupe 7 communes : Nozay - Abbaretz - La Grignonais - Saffré - Treffieux - Vay et Puceul.

Pour une superficie de 273,5 km² (soit 1/25ième du département), la population statistique légale de la CCRN est aujourd'hui de 13 881 habitants. La population estimée est quant à elle plus proche des 15 000 habitants.



La communauté de communes est par ailleurs dotée d'un projet de territoire dont la synthèse est consultable sur le site internet www.cc-nozay.fr.

B) Origine du projet :

Le périmètre de la CCRN correspond à une entité intercommunale inscrite dans l'histoire depuis 1965 avec l'existence d'un SIVOM. Le statut actuel de la communauté de commune a été adopté en 1995 et le régime de TPU instauré en 2001.

La réflexion sur la mutualisation s'inscrit donc comme une nouvelle phase de maturité collective du territoire et doit aussi permettre de se doter des outils d'analyse et d'orientation au regard de la réforme territoriale en cours d'adoption.

C) Acteurs actuels identifiés :

- Les sept communes :
 - ABBARETZ 16 agents
 - LA GRIGONNAIS 15 agents
 - NOZAY 40 agents
 - PUCEUL 6 agents
 - SAFFRÉ 30 agents
 - TREFFIEUX 6 agents
 - VAY 6 agents
- La CCRN 46 agents

2) OBJECTIFS

L'objectif porte sur l'accompagnement de la réflexion et la définition.

Accompagnement de la réflexion et définition du processus de mutualisation :

Temps 1 : Audit

Interviews des maires, d'élus communautaires et des secrétaires généraux, éventuellement de quelques personnes ressources supplémentaires avec un maximum de 20 entretiens.

Temps 2 : Séminaires sur 2 demi-journées.

Premier Séminaire :

- ⇒ Exposé théorique sur les formes juridiques de mutualisation
- ⇒ Travail en sous groupe sur l'identité communale et les présupposés de la mutualisation
- ⇒ Synthèse et première conclusion afin de démontrer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre identité communale et mutualisation.

Second séminaire :

- ⇒ Témoignage d'un territoire ayant mutualisé.
- ⇒ Intervention sur l'évolution réglementaire en cours dans l'organisation territoriale.
- ⇒ Atelier sur les champs de mutualisation possible et les conditions de réussite.
- ⇒ Synthèse Générale

Temps 3 : Définition :

Au vue des résultats des séminaires, le soumissionnaire devra réaliser en collaboration avec le DGS de la CCRN une proposition de hiérarchisation des champs de mutualisation et proposer un calendrier de mise en œuvre des mutualisations. Ce schéma soumis à l'approbation du conseil communautaire devra comporter une première indication de la formule juridique retenue pour chacun des champs de mutualisation possibles.

Calendrier :

Temps 1 : Juin 2010, Interviews

Temps 2 : Septembre – Octobre 2010, Séminaires

Temps 3 : Novembre – Décembre 2010, Définition

3) METHODOLOGIE EMPLOYEE

Le Soumissionnaire devra notamment préciser la méthodologie employée pour assurer:

- a) les interviews préalables,
- b) la présentation juridique de la mutualisation,
- c) l'animation des groupes lors des séminaires,
- d) le choix du territoire témoin de la mutualisation, qui devra dans la mesure du possible être choisi dans un espace régional proche,
- e) les restitutions auprès des élus et du DGS.

4) CONFORMITE DE L'OFFRE

Le soumissionnaire devra répondre à la demande telle que formulée et pourra en outre proposer des variantes.

5) REFERENCES

Fournir une liste de références de projets similaires datant de moins de 5 ans, avec les coordonnées du maître d'ouvrage en précisant s'il s'agit de :

- Projets aboutis
- Projets en cours d'études

6) PRIX

Le prix libellé en euros devra être détaillé.

7) CRITERES DE SELECTION

1) Valeur technique 60%

- perception de la démarche
- Méthodologie
- Références

2) Prix 40%

8) REFERENT TECHNIQUE

Communauté de Communes de la Région de Nozay

Yves MAUGEY
Directeur Général des Services (DGS)

9, rue de l'Église
44 170 NOZAY

Tel : 02 40 79 51 51

Mail : yves.maugey@cc-nozay.fr

9) REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être transmises par écrit soit à la Communauté de Communes de la Région de Nozay ou soit à l'adresse mail du DGS : yves.maugey@cc-nozay.fr.

Date limite de réception : vendredi 21 mai 2010 à 12h.

Date de publication : le mardi 27 avril 2010.



ANNEXE

STATUTS DE LA CCRN